Université Moulay Ismail

Ecole Supérieure de Technologie

Meknès

**Cours de Comptabilité des Sociétés**

Enseignant : Nouredine MARCHOUD

Année universitaire : 2018/2019

**CH. 1 Constitution des sociétés**

Ce chapitre traite des questions juridiques et comptables liées à la constitution des sociétés, en particulier de la société anonyme.

**I- Définitions**

Selon une approche contractuelle, une société peut être définie comme un contrat établi entre plusieurs personnes qui mettent en commun des ressources en vue de réaliser une activité économique.

- Il existe plusieurs types de sociétés : les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux. Les sociétés de personnes sont des entités juridiques dans lesquelles les associés se connaissent, en général, entre eux. Ils peuvent être des commerçants ou non. Il en est ainsi des S.A.R.L. (Sociétés à Responsabilité Limitée)[[1]](#footnote-1), des S.N.C. (Société en Nom Collectif), des S.C.S. (Sociétés en Commandite Simple), etc. Les sociétés de capitaux sont représentées par les S.A. (Sociétés Anonymes). Dan ce type de sociétés, les actionnaires ne se connaissent pas entre eux. Toutefois, la loi exige un minimum de cinq associés.

- Les ressources mises en commun représentent le capital de la société. Le capital est constitué par l’ensemble des apports effectués par les associés. Il est divisé en des titres financiers qu’on désigne par l’expression de parts sociales, dans le cas des sociétés de personnes, ou d’actions dans le cas des sociétés de capitaux. Les titres financiers confèrent à leur porteur un ensemble de droit : droit de propriété du patrimoine, droit de vote lors des assemblées générales, droit à l’information, droit au bénéfice, etc. Chaque titre financier (action ou part sociale) possède une valeur, dite  « valeur nominale ».

L’action peut être "au porteur" ou "nominative". Lorsqu’elle émise au porteur, l’action peut être cédée sans aviser les autres associés. Au contraire, l’action nominative porte le nom du porteur. En cas de vente du titre nominatif, la cession doit être inscrite dans un registre particulier tenue par la société (contrôle de la qualité des associés).

**II- Les apports en société**

Le capital d’une société est constitué des apports des associés. On distingue plusieurs types d’apports :

- L’apport en numéraire : c’est un apport d’argent liquide. Il est rémunéré par des actions dites de numéraire.

- L’apport en nature : c’est un apport de biens tangibles. Les biens peuvent revêtir la forme matérielle, immatérielle ou financière. Les apports en nature sont rémunérés par des actions dites d’apport. Les biens apportés doivent faire l’objet d’une expertise et d’une évaluation par un commissaire aux apports.

- L’apport mixte : c’est un apport de biens et de dettes. L’apport de bien est dit apport pur et simple. L’apport de dettes est dit apport à titre onéreux. Les dettes doivent être précises en montant, en date d’exigibilité et de contrepartie. C’est l’apport net qui est pris en compte dans le capital.

Apport net = apport pur et simple – apport à titre onéreux

- L’apport en industrie : c’est un apport de connaissances et de savoir-faire. Il n’est pas pris en compte dans la formation du capital. Mais il donne droit à une partie des bénéfices durant un certain nombre convenu d’années.

**III- Souscription et libération des apports**

Le capital d’une société doit être entièrement souscrit au moment de la création de la société.

- La souscription du capital consiste en l’engagement solennel et exprès de l’associé d’apporter sa part du capital à l’issu d’un certain délai convenu entre les associés.

- La libération du capital consiste en le versement effectif des fonds (en cas d’apport en numéraire) ou de transfert de propriété (en cas d’apport en nature).

Les apports en nature sont immédiatement libérés au moment de la souscription du capital. Ils sont réalisés par acte de transfert de propriété établi par un notaire.

Dans le cas des sociétés de personnes, les apports en numéraires sont immédiatement libérés lors de la constitution de la société. Dans le cas des sociétés de capitaux, les apports en numéraires peuvent être libérés du minimum légal au moment de la souscription du capital.

Le minimum légal représente le quart de la valeur des actions de numéraires. Il revient aux associés de déterminer la fraction à libérer lors de l’assemblée générale constitutive de la société. Les fonds sont généralement versés chez un notaire dans la mesure où la société est en cours de formation et elle ne possède pas encore la personnalité morale (statut acquis après immatriculation au registre du commerce).

**IV- Ecritures de constitution**

Cas d’illustration :

Une société est constituée par six associés qui ont effectué les apports suivants :

- L’associé 1, a souscrit 2000 actions de numéraires.

- L’associé 2, a souscrit 1500 actions de numéraires.

- L’associé 3, a effectué un apport mixte composé de : construction, 600000 dh ; terrain bâti, 420000 dh ; matériel de transport, 300000 dh ; dettes fiscales et sociales, 85000 dh.

- Les autres associés ont souscrit 4500 actions de numéraires.

La valeur nominale des actions est fixée à 300 dh. Les apports en numéraires doivent être libérés de moitié à la souscription auprès du notaire (après un délai de 10 jours suivant la date de l’assemblée constitutive de la société). Les émoluments du commissaire aux apports s’élèvent à 4500 dh TC (dont 500 dh de TVA).

Le notaire vire les fonds au compte bancaire de la société, en déduisant ses propres frais, 5700 dh (dont 700 dh de TVA), frais d’immatriculation au registre de commerce, 1200 dh, frais de publicité, 600 dh.

La société envoie un chèque au commissaire aux apports pour solde de compte.

**Solution :**

\* Apport en nature :

Apport pur et simple = 600000 dh + 420000 dh + 300000 dh

= 13200000 dh

Apport à titre onéreux = 85000 dh

Apport net = 1320000 dh – 85000 dh

= 1235000 dh

\* Apport en numéraires :

Capital en numéraires = (2000 + 1500 + 4500) x 300 dh

= 2400000 dh

Capital à libérer = 2400000 / 2 = 1200000 dh

Capital non appelé = 2400000 / 2 = 1200000 dh

**N.B. :**

- Un capital appelé est la partie du capital en numéraires que l’on a demandé aux associés de verser après un certain terme.

- Un capital non appelé est la fraction du capital en numéraires que les associés ne sont pas tenus de verser pour le moment. Elle sera appelée puis versée à une date ultérieure, compte tenu des besoins de trésorerie de l’entreprise.

A la date de constitution t0 :

*\* Souscription du capital*

**…………………………… t0 ……………………………….**

3 Associés, compte d’apport en nature 1235000

3 Associés, compte d’apport en numéraires 1200000

11119 Associés, capital souscrit non appelé 1200000

1111 Capital social 3635000

**…………………………… …………………………………**

*\* Libération de l’apport en nature*

**…………………………… t0 ……………………………….**

2 Terrain bâti 600000

2 Constructions 420000

2 Matériels de transport 300000

4 Autres créditeurs 85000

3 Associés, compte d’apport en nature 1235000

**…………………………… …………………………………**

2 Frais de constitution 4000

3 Etat, TVA récupérable sur immobilisation 500

4 Compte d’attente 4500

**…………………………… ………………………………...**

*\* Libération des apports en numéraires (à l’issu du terme convenu)*

**…………………………… t0+10 ……………………………….**

3 Débiteurs divers, notaire 1200000

3 Associés, compte d’apport en numéraires 1200000

**…………………………… …………………………………..**

\* *Virement de fonds par le notaire*

**…………………………… t0 ……………………………….**

5 Banque 1192500

2 Frais de constitution 6200

2 Frais de publicité 600

3 Etat, TVA récupérable sue immobilisations 700

4 Débiteurs divers, notaire 1200000

**…………………………… …………………………………**

\* (6200 = 5000+1200)

**…………………………… t0 ……………………………….**

4 Compte d’attente 4500

5 Banque 4500

**…………………………… …………………………………**

**V- Les appels ultérieurs de capital et cas particuliers**

Compte tenu des besoins de trésorerie de la société, les dirigeants peuvent recourir à l’appel du capital non encore versé. En cas d’appel de la fraction non versée du capital en numéraire, les dirigeants accordent aux associés un certain délai pour verser les fonds au compte de la société.

Suite de l’illustration,

Supposons qu’à la date du 01/05/N, la société appelle le 3ème quart des actions de numéraires. Elle accorde aux associés un délai de un mois pour effectuer les versements au compte de la société. Le 01/06/N, tous les associés ont effectué les versements. Un associé, porteur de 2500 actions, les a versées intégralement. La société prévoit en sa faveur des intérêts calculés au taux de 10pc.

**N.B. :**

Si un associé verse une fraction du capital non appelé avant le terme convenu, on parle alors d’un "versement anticipé", qui donne lieu généralement à une rémunération par des intérêts.

Ecriture d’appel du 3ème quart,

3ème quart = (2000+1500+4500)x(300/4) = 600000

**……………………………** 01/05 **……………………………**

3 Associé, capital souscrit appelé non versé 600000

11119 Associé, capital souscrit non appelé 600000

**…………………………… …………………………………**

Ecriture du versement,

Montant versé = montant appelé + versement anticipé

= 600000 + (2500 x 75) = 600000 + 187500

= 787500

**……………………………** 01/06 **……………………………**

5 Banque 787500

3 Associé, capital souscrit appelé non versé 600000

4 Associé, versement anticipé 187500

**…………………………… …………………………………**

Suite de l’illustration (appel du dernier quart)

Supposons que la société appelle, à la date du 01/08, le dernier quart des actions de numéraires, et accorde aux associés un délai de un mois pour verser les fonds au compte e la société. Le 01/09, tous les fonds ont été versés, excepté ceux des associés 1 et 2. La société leur accorde un second délai de un mois.

Le 01/10, l’associé 1 verse les fonds à la société, augmentés des intérêts de retard, calculés au taux de 15 pc, des frais de correspondance 175 dh et de frais divers de 240 dh. L’associé 2 est déclaré défaillant. La société revend ses actions au prix de 465000 dh, et met à sa charge les intérêts de retard, calculés au taux de 15 pc, des frais de correspondance 150 dh, des frais divers 310 dh et frais de cession des titres 520 dh. Le 15/12, envoi d’un chèque à l’associé 2 pour solde de compte.

Ecriture d’appel de dernier quart,

**……………………………** 01/08 **……………………………**

3 Associé, capital souscrit appelé non versé 600000

11119 Associé, capital souscrit non appelé 600000

**…………………………… …………………………………**

Ecriture du versement,

**……………………………** 01/09 **……………………………**

5 Banque 150000

4 Associé, versement anticipé 187500

3 Associés, capital souscrit appelé non versé 337500

**…………………………… …………………………………**

Constatation des intérêts en faveur du versement anticipé,

Intérêts = (187500x10x3)/1200

**……………………………** 01/09 **……………………………**

6 Charges d’intérêts 4687.5

4 Associés créditeurs 4687.5

**…………………………… …………………………………**

Ecriture de versement de l’associé 1,

**……………………………** 01/09 **……………………………**

5 Banque 152290

3 Associé, capital souscrit appelé non versé 150000

7 Revenus des autres créances 1875

7 Transfert de charges d’exploitation 415

**…………………………… …………………………………**

Intérêts de retard = (150000x15x1)/1200

Constatation de la défaillance de l’associé 2,

**……………………………** 01/09 **……………………………**

4 Associé défaillant 112500

3 Associé, capital souscrit appelé non versé 112500

**…………………………… …………………………………**

Constatation de la cession des titres

**……………………………** 01/09 **……………………………**

5 Banque 465000

4 Associé défaillant 465000

**…………………………… …………………………………**

Intérêts de retard et frais à la charge de l’associé défaillant,

**……………………………** 01/09 **……………………………**

4 Associé défaillant 2386.25

7 Revenus des autres créances 1406.25

7 Transfert de charges d’exploitation 980

**……………………………** 15/09 **………………………………...**

4 Associé défaillant 350113.75

5 Banque 350113.75

**……………………………. ………………………………..**

N.B.

- Un associé est dit défaillant si, à l’issue du deuxième terme convenu, il n’effectue pas de versement. La société est en plein droit de procéder à la revente de ses actions. Elle met à sa charge les intérêts de retard, les frais de cession des titres et les frais de correspondance et frais divers.

- Si un associé effectue un versement avec retard, la société met à sa charge les intérêts de retard, les frais de correspondance et des frais divers.

**CH. 2 Les variations du compte capital**

Ce chapitre traite des variations du compte capital, et plus particulièrement de l’augmentation et de la réduction du capital.

**I- L’augmentation du capital**

Les entreprises peuvent être amenées à augmenter leur capital pour :

- Financer des projets d’investissement et de croissance,

- Absorber des pertes importantes.

L’augmentation du capital peut être effectuée par plusieurs modalités, notamment par apports nouveaux (en nature ou en numéraires), par incorporation des réserves, par conversion de dettes, etc.

1. Augmentation du capital par apports nouveaux

L’augmentation du capital par apports nouveaux est généralement dictée par le besoin des dirigeants de disposer de ressources financières nouvelles, en vue de financer des investissements ou d’améliorer la trésorerie de l’entreprise.

Encas d’augmentation du capital par apports nouveaux, les anciens associés possèdent un droit préférentiel de souscription ; c’est-à-dire que la loi leur reconnait un droit prioritaire de souscription à l’augmentation du capital.

**Illustration,**

Le conseil d’administration d’une société, dont le capital social s’élève à 1000000 dh et divisé en 10000 actions, décide, en vue de financer un projet d’investissement, d’émettre 4000 actions nouvelles au prix de 110 dh, libérées de trois-quarts à la souscription. La valeur marchande des actions avant augmentation du capital, est de 150 dh.

**Remarque :**

Une action peut avoir plusieurs valeurs :

- Une valeur nominale : c’est la valeur de l’action au moment de la constitution de la société. C’est la valeur inscrite sur l’action. Cette valeur change avec le temps et dépend des richesses cumulées par la société, comme elle dépend des événements futurs pouvant affecter la situation économique de l’entreprise. Elle dépend également des conditions du marché (si l’action est cotée sur le marché boursier) et de la perception que font les investisseurs de l’entreprise.

- La valeur comptable intrinsèque : elle est déterminée compte tenu des conditions internes de l’entreprise. Elle est calculée en fonction de sa situation comptable nette.

Valeur intrinsèque = Situation nette / nombre d’actions Situation nette = (Capital + réserves+ report à nouveau) / nombre d’actions

- La valeur marchande de l’action : est le prix qu’un acquéreur éventuel donnerait pour acheter l’action. Ce prix dépend, entre autres, de facteurs inhérents à l’acheteur.

- La valeur boursière de l’action : c’est le prix tel qu’il est négocié sur le marché boursier. Il dépend des facteurs Offre et Demande d’actions, des caractéristiques des titres, des perspectives de développement de la société et de l’état du marché.

**Solution :**

L’augmentation du capital entraine la dilution de la valeur de l’action. Cette dilution est compensée par le droit de souscription. Un associé qui ne désire pas participer à l’augmentation du capital, n’a qu’à vendre ses droits de souscriptions pour compenser la perte qu’il a subie sur la valeur unitaire des actions qu’il détient. Le doit de souscription est négociable. Si les actions sont inscrites sur le marché boursier, le droit de souscription fait l’objet d’une cotation.

V1 = Valeur de l’action avant augmentation

= Valeur marchande = 150 dh

V2 = Valeur de l’action après augmentation

= [(150 x 10000) + (4000 x 110)] / (10000 + 4000)

= 138.57

La valeur de l’action a baissé après augmentation du capital (dilution de capital qui entrainera ensuite une dilution des bénéfices). Cette perte est compensée par le droit de souscription.

Droit de souscription (ds) = V1 – V2

= 150 – 138.57 = 11.43

Le ds peut être calculé également comme suivant :

ds = (V-E) n/N

V= valeur de l’action après augmentation

E = prix d’émission des actions nouvelles

n = quantité d’actions nouvelles émises

N = quantité d’actions anciennes

ds = (138.5 – 110) 4000/10000

= 11.43

ds = actions nouvelles / actions anciennes

C’est un ratio qui permet de répartir les actions émises entre les associés de façon équitable, afin d’éviter que des conflits apparaissent, entre associés, au moment des souscriptions à l’augmentation du capital.

ds = 4000 / 10000 = 2/5

Cela signifie que la détention de 5 actions anciennes permet de souscrire légalement 2 actions nouvelles. C’est ce que l’on appelle une souscription à titre irréductible. Si on dépasse la quantité d’actions relative au droit de souscription, on parlera d’une souscription à titre réductible.

Prime d’émission : c’est le prix à payer pour entrer dans le capital de la société et profiter immédiatement des richesses déjà cumulées. La prime d’émission doit être intégralement libérée au moment de souscription à l’augmentation du capital.

Prime d’émission = prix d’émission – valeur nominale

pm = (110 – 100) x 4000

= 40000 dh

Ecriture de versement,

**……………………………**   **……………………………………….**

5 Banque 340000

4 Associés, versements reçus sur augmentation du capital 340000

**……………………………. ………………………………………**

340000 = (4000x100x3/4) + (4000x10)

Ecriture d’augmentation du capital,

**……………………………**   **………………………………...**

4 Ass., versements reçus sur aug. Du capital 340000

1 Associés, capital souscrit non appelé 100000

1 Capital social 400000

1 prime d’émission 40000

**……………………………. ………………………………..**

100000 = 4000x100/4

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves

L’incorporation des réserves au capital peut être dictée par le besoin des dirigeants d’améliorer l’autofinancement et la liquidité de l’entreprise, en évitant que les réserves soient distribuées aux associés sous forme de dividendes, d’une part, et d’autre part, d’améliorer l’image financière de la société aux yeux des investisseurs externes, en accroissant les garanties qui leurs sont offertes.

En cas d’incorporation des réserves, les anciens associés jouissent d’un droit préférentiel d’attribution (da). C’est-à-dire qu’ils recevront gratuitement des actions nouvelles.

Droit d’attribution = actions nouvelles / actions anciennes

Ce ratio permet, à l’instar du droit de souscription, de distribuer équitablement les actions nouvelles gratuites entre les associés. La valeur du droit d’attribution est déterminée comme suit,

da = V1 – V2

V1 = Valeur de l’action avant augmentation

V2 = Valeur de l’action après augmentation

**Illustration :**

Suite de l’illustration précédente,

Supposons que les dirigeants souhaitent incorporer 300000 dh de réserves facultatives au capital social. Ils décident de distribuer 3000 actions gratuites (300000/100).

Ecriture d’incorporation,

**……………………………**   **………………………………...**

1 Réserves facultatives 300000

1 Capital social 300000

**……………………………. ………………………………..**

**Remarques :**

- En principe, toutes les réserves sont incorporables au capital. Si on incorpore la réserve légale, les dirigeants doivent la reconstituer jusqu’à concurrence de 10 pc du montant du capital.

- Revenons à la question des souscriptions. On distingue deux types de souscriptions :

-- Souscription à titre irréductible : on en parle lorsqu’un associé souscrit une quantité d’actions équivalente à sa part du capital social.

-- Souscription à titre irréductible : on en parle lorsqu’un associé souscrit une quantité d’actions supérieure à son droit de souscription. Dans ce cas, la société peut lui attribuer la quantité d’actions supplémentaire (en cas de présence d’actions disponibles), comme elle peut la lui restituée.

**Illustration :**

Suite des deux illustrations précédentes,

Supposons que lors des souscriptions des actions émises, 3000 actions ont été souscrites à titre irréductible et 1500 actions souscrites à titre réductible. Celles-ci ont été effectuées par les associés suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Associé | Part du capital | Souscriptions réductibles |
| 1 | 0.2 | 500 actions |
| 2 | 0.3 | 700 actions |
| 3 | 0.1 | 300 actions |

Ecriture de versement,

**……………………………**   **………………………………...**

5 Banque 382500

4 Associés, versements reçus sur aug. Du capital 382500

**……………………………. ………………………………..**

382500 = (4500x100x3/4) + (4500x10)

Les écritures d’augmentation du capital sont les mêmes que celles passées précédemment.

Le compte « 4 associés, versements reçus sur augmentation du capital » présente un solde créditeur de 42500 dh [soit, 500 x (75+10)]. Cette somme correspond au versement des actions souscrites à titre irréductible.

Actions disponibles = actions émises – actions souscrites à titre irréductible

= 4000 – 3000

= 1000 actions

Les actions encore disponibles doivent être partagées entre les associés ayant souscrit à titre réductible.

Partage des actions disponibles,

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Associé | Part du capital | Souscriptions réductibles | Affectation d’actions | Actions à rembourser | Valeur de remboursement |
| 1 | 0.2 | 500 actions | 1000x0.2/0.6  = 333 actions | 500-333  = 167 act. | 167x85  = 14195 dh |
| 2 | 0.3 | 700 actions | 1000x0.3/0.6  = 500 actions | 700-500  = 200 act. | 200x85  = 17000 dh |
| 3 | 0.1 | 300 actions | 1000x0.1/0.6  = 167 actions | 300-167  = 133 act. | 133x85  = 11305 dh |
| Total | 0.6 | 1500 actions | 1000 actions | 500 actions | 42500 dh |

85 = (100x3/4) + (110-100)

Ecriture de remboursement,

**……………………………**   **………………………………...**

4 Associés, versements reçus sur aug. du capital 42500

4 Associés, capital à rembourser 42500

**……………………………. ………………………………..**

4 Associés, capital à rembourser 42500

5 Banque 42500

**…………………………….. ……………………………….**

En cas d’une augmentation simultanée du capital, c’est-à-dire par apports nouveaux et par incorporation des réserves, le ds et le da sont calculés comme suit,

ds+da = V1 – V2

Dans cette illustration,

V1 = 150

V2 = [(150x10000) + (4000x110)] / (10000+4000+3000)

= 114.11

ds + da = 150 – 114.11

= 35.89

da = 114.11x3000/10000

= 34.23

ds = (114.11 – 110) x 4000/10000

= 1.64

Les écritures d’augmentation du capital, par apports nouveaux et par incorporation des réserves, sont identiques aux écritures précédentes.

1. Augmentation du capital par conversion des dettes

En cas de conversion de dettes en capital, la loi exige que la dette soit précise en termes de montant, de date d’exigibilité et de contrepartie.

**Illustration 1 :**

Cas d’obligations convertibles en actions :

Une société décide de convertir 5000 obligations en actions à raison de 4 obligations pour 8 actions. La Valeur nominal d’une obligation est de 500 dh. La valeur nominale de l’action est de 200 dh.

Solution,

Nombre d’actions à émettre = 5000x8/4

= 10000 actions

Montant d’augmentation du capital = 10000 x 200

= 2000000 dh

Montant de la dette = 5000x500 = 2500000 dh

Prime d’émission = 2500000 – 2000000 = 500000 dh

Prix d’émission des actions = 200 + (500000 dh / 10000 actions)

= 205 dh

Ecriture,

**……………………………**   **………………………………...**

1 Emprunt obligataire 2500000

1 Capital social 2000000

1 Prime d’émission 500000

**……………………………. ………………………………..**

**Illustration 2**

Cas de dettes fournisseurs,

Une société, en accord avec ses fournisseurs, décide de convertir 1200000 dh de dettes commerciales en capital selon les conditions suivantes : émission de 10000 actions nouvelles de valeur nominale égale à 100 dh.

Montant d’augmentation du capital = 10000 x 100 = 1000000 dh

Prime d’émission = 1200000 – 1000000 = 200000 dh

Ecriture,

**……………………………**   **………………………………...**

4 Fournisseurs 1200000

1 Capital social 1000000

1 Prime d’émission 200000

**……………………………. ………………………………..**

**II- La réduction du capital**

La réduction du capital peut s’expliquer par :

- Absorption de pertes importantes cumulées,

- réduction d’un capital improductif, à cause d’un désinvestissement par exemple.

1- Absorption de pertes

L’un des moyens de traitement des déficits cumulés, est de les imputer au compte capital social.

**Illustration :**

Soucieuse de son image financière, une société décide d’imputer un déficit de 354750 dh sur le capital social, en le réduisant de 360000 dh. Le capital s’élève à 1000000 dh et est divisé en 10000 actions.

Solution,

Ecriture de réduction du capital,

**……………………………**   **………………………………...**

1 Capital social 360000

1 Report à nouveau 354750

1 Prime d’émission 5250

**……………………………. ………………………………..**

Pratiquent, la réduction du capital peut s’opérer :

- Par la réduction du nombre d’actions (valeur nominal inchangée) :

Quantité nouvelle d’actions = (1000000 – 360000) / 100

= 6400 actions

3600 actions à supprimer.

- Par la réduction de la valeur nominale (quantité d’actions inchangée) :

Valeur nominale nouvelle = (1000000 – 360000) / 10000

= 64 dh

2- Capital improductif

En cas de retrait d’un marché ou en cas d’un désinvestissement réalisé par une entreprise, les dirigeants chercheront à harmoniser entre les trois éléments suivants, Niveau d’activité – Rendement – Capital investi. Ils peuvent décider, en absence de perspectives d’investissement, de rembourser aux associés une fraction du capital. Cette fraction est généralement imputée sur les réserves.

**Illustration :**

Supposons que les dirigeants d’une société ont décidé de rembourser 20pc du capital aux associés pour une raison quelconque. Le capital s’élève à 3200000 dh, divisé en actions de 100 dh de nominal. Ce remboursement est imputé sur la réserve facultative.

Solution,

Réduction du capital = 3200000 x 0.2

= 640000 dh

Valeur nominale nouvelle = 100 x 0.8

= 80 dh

**……………………………**   **………………………………...**

1 Réserves facultatives 640000

4 Associés, capital à rembourser 640000

**……………………………. ………………………………..**

1 Capital social 3200000

1 Capital amorti 640000

1 Capital non amorti 2560000

**……………………………. ………………………………..**

4 Associés, capital à rembourser 640000

5 Banque 640000

**……………………………. ………………………………..**

**CH. 3 La répartition des bénéfices**

Ce chapitre traite de l’imposition des bénéfices, de la constatation des résultats comptables et de la répartition des bénéfices.

**I- Ecritures comptables de l’impôt sur les résultats**

Selon la réglementation fiscale en vigueur, l’impôt sur les sociétés, relatif à l’exercice N, est payable sous forme de quatre acomptes provisionnels égaux, acquittés à la fin de chaque trimestre. Un acompte provisionnel est calculé compte tenu de l’impôt sur les sociétés de l’exercice écoulé (N-1).

Acompte provisionnel = Impôt sur les sociétés (N-1) / 4

La régularisation entre l’impôt sur les sociétés réel et la somme des acomptes provisionnels, se fait à la fin du premier trimestre de l’exercice (N+1). Si l’écart est positif (négatif), le complément d’impôt (l’excédent de paiement) sera ajouté (soustrait) à (de) l’acompte provisionnel relatif au premier trimestre de l’année (N+1).

L’écriture de l’acompte provisionnel est :

**……………………………. ………………………………..**

3 Acompte provisionnel X

5 Banque X

**……………………………. ………………………………..**

Quant à l’impôt sur les sociétés, une fois qu’il est calculé, il est passé en écriture comptable :

**……………………………. ………………………………..**

6 Impôt sur les bénéfices X

4 Etat, impôt sur les sociétés X

**……………………………. ………………………………..**

**Illustration :**

Une société réalise au 31-12-N, un bénéfice brut de 746000 dh. Supposons que l’I.S. réalisé au titre de l’exercice (N-1) s’élevait à 180000 dh, les écritures des acomptes provisionnels au titre de l’exercice N se présentent comme suivant :

**…………………………….** fin mars N **…………………………..**

3 Acomptes provisionnels sur I.S. 45000

5 Banque 45000

**…………………………….**   **…………………………..**

Acompte provisionnel = 180000 / 4

= 45000 dh

La même écriture est passée fin juin, fin septembre et fin décembre de l’exercice N.

Au 31/12/N, abstraction faites des régularisations fiscales, l’écriture de l’I.S. au titre de l’exercice écoulé est comme suit,

IS (N) = 746000 x 0.3

= 223800 dh

IS (n) =223800 dh ≥ Σ acomptes = 180000 dh

Complément d’impôt = 223800 – 180000

= 43800 dh

Acompte provisionnel relatif au 1er trimestre de l’année (N+1) est :

(223800 / 4) + 43800

**……………………………. ………………………………..**

6 Impôt sur les bénéfices 223800

4 Etat, impôt sur les sociétés 223800

**……………………………. ………………………………..**

4 Etat, impôt sur les sociétés 180000

4 Acomptes sur impôt sur les sociétés 180000

**…………………………… ………………………………..**

Ecriture de l’acompte prévisionnel du 1er trimestre de l’exercice (N+1) :

**……………………………. ………………………………..**

4 Acomptes sur impôt sur les sociétés 99750

5 Banque 99750

**……………………………. ………………………………..**

L’écriture de l’acompte provisionnel relatif au 2ème trimestre de l’exercice (N+1) est comme suivante :

**……………………………. ………………………………..**

4 Acomptes sur impôt sur les sociétés 55950

5 Banque 55950

**……………………………. ………………………………..**

55950 = 223800 / 4

**II- Constatation comptable des résultats**

Les résultats générés par les activités de l’entreprise sont comptabilisés dans la classe 8 du plan comptable général. Les résultats sont répartis en trois catégories : résultat d’exploitation, résultat financier et résultat non courant. Chaque résultat décrit les performances escomptées au niveau d’une activité déterminée, de façon à faciliter la prise de décision et partant la gestion de l’affaire.

\* Activité d’exploitation :

Produits d’exploitation – Charges d’exploitation

Résultat d’exploitation

\* Activité financière :

Produits financiers – Charges financières

Résultat financier

\* Activité non courante :

Produits non courants – Charges non courantes

Résultat non courant

Un résultat donné, relativement à une activité donnée, résulte de la compensation entre les produits et les charges de même nature générés par la dite activité. Les écritures comptables se présentent ainsi (on suppose que les produits sont supérieurs aux charges) :

\* Constatation du résultat d’exploitation :

**……………………………. ………………………………..**

7 Solder tous les comptes de produits d’exploitation X

6 Solder toutes les charges d’exploitation X

8 Résultat d’exploitation X

**……………………………. ………………………………..**

\* Constatation du résultat financier :

**……………………………. ………………………………..**

7 Solder tous les comptes de produits financiers X

6 Solder toutes les charges financières X

8 Résultat financier X

**……………………………. ………………………………..**

\* Constatation du résultat courant :

**……………………………. ………………………………..**

8 Résultat d’exploitation X

8 Résultat financier X

8 Résultat courant X

**……………………………. ………………………………..**

\* Constatation du résultat non courant :

**……………………………. ………………………………..**

7 Solder tous les comptes de produits non courants X

6 Solder toutes les charges non courantes X

8 Résultat non courant X

**……………………………. ………………………………..**

\* Constatation du résultat avant impôt

**……………………………. ………………………………..**

8 Résultat courant X

8 Résultat non courant X

8 Résultat avant impôt X

**……………………………. ………………………………..**

\* Constatation du résultat après impôt :

**……………………………. ………………………………..**

8 Résultat après impôt X

6 Impôt sur les bénéfices X

**……………………………. ………………………………..**

8 Résultat avant impôt X

8 Résultat après impôt X

**…………………………… ………………………………..**

\* Constatation du résultat net de l’exercice :

**……………………………. ………………………………..**

8 Résultat après impôt X

1 Résultat net de l’exercice X

**……………………………. ………………………………..**

**III- Affectation du résultat**

Avant de répartir le résultat, il y a lieu de déterminer d’abord, et ce de point de vue théorique, le résultat en instance d’affectation.

1- Résultat en instance d’affectation

Le résultat en instance d’affectation est calculé de la sorte :

R.I.A. = Résultat net +/- report à nouveau – déficits antérieurs

Dans la pratique, c’est l’assemblée générale qui, sur proposition du conseil d’administration, décide du bénéfice à répartir.

Ecriture du résultat en instance d’affectation :

On suppose que l’on a décidé d’incorporer le solde positif du report à nouveau dans le résultat à répartir :

**……………………………. ………………………………..**

1 Résultat net de l’exercice X

1 Report à nouveau X

1 Résultat en instance d’affectation X

**……………………………. ………………………………..**

2- La répartition du résultat

Le bénéfice à distribuer trouve plusieurs affectations :

* 1. **Les réserves**

Les réserves sont un prélèvement des bénéfices. Elles ont plusieurs fonctions :

- Améliorer l’autofinancement de l’entreprise ;

- Consolider les fonds propres ;

- Financer la croissance et le développement de l’entreprise :

- Corriger le dividende si les bénéfices sont insuffisants ;

- Faciliter l’augmentation du capital ;

- Servir au remboursement du capital ;

- Améliorer la liquidité de l’affaire.

On distingue plusieurs types de réserves :

\* La réserve légale : la loi exige un prélèvement de 5pc des bénéfices distribuables jusqu’à concurrence de 10pc du capital. Néanmoins, les dirigeants peuvent continuer à doter la réserve facultative même au-delà de ce taux. La réserve légale constitue un gage aux créanciers. Elle a un caractère obligatoire.

\* Les réserves statutaires : c’est des réserves obligatoires et spéciales, destinées à couvrir des financements particuliers. Elles sont prévues par les statuts qui ont la force de loi. Elles sont donc obligatoires.

\* Les réserves facultatives : elles sont proposées par le conseil d’administration aux membres de l’assemblée générale. Elles sont destinées à servir certaines finalités particulières.

**1-2 rémunération des membres du conseil d’administration**

Les membres du conseil d’administration sont généralement rémunérés par des prélèvements sur les bénéfices sous forme de tantièmes et jetons de présence. Parfois, cette rémunération peut leur être attribuée mensuellement.

* 1. **Le dividende**

Le dividende est la rémunération habituelle des associés. C’est le prix du risque qu’ils assument en investissant dans l’entreprise. Le dividende comporte une première rémunération, dite intérêts statutaires, et une deuxième rémunération, dite superdividende. Les intérêts statutaires sont calculés sur le capital libéré non amorti. Le taux est fixé par les statuts. Ils sont calculés prorata temporis.

En matière de politique de dividende, on distingue :

\* Politique d’intériorisation ou de rétention des bénéfices : cette politique est envisagée par les dirigeants s’ils prévoient de réaliser des investissements dans le proche avenir. La rétention des profits est destinée à consolider l’autofinancement.

\* Politique de distribution ou d’extériorisation des bénéfices : les dirigeants distribuent la quasi-totalité des résultats, si aucuns projets d’investissement ne sont envisagés, ou si l’affaire est déjà au régime de croisière.

**Illustration :**

Une entreprise réalise un bénéfice net de 895000 dh. Les statuts prévoient l’affectation suivante :

« - Dotation à la réserve légale, 5pc ;

- Les intérêts statutaires sont calculés au taux de 10 pc et prélevés du solde ;

- Prélèvement du reliquat de 10pc pour un fonds d’investissement ;

- Du solde, il est prélevé 5pc pour tantièmes ;

- Du nouveau solde, il est prélevé 10pc pour jetons de présence ;

- Après dotation de toutes réserves, le reliquat est affecté au superdividende et éventuellement au report à nouveau. »

N.B. :

- Le capital s’élève à 2200000 dh, divisé en 10000 actions (un montant de 420000 dh a été versé le 01/05/N).

- L’AG a décidé de doter la réserve facultative d’un montant de 280000 dh.

- Le dividende doit être arrondi au dirham inférieur sans dépasser 12pc de la valeur nominale des actions.

- Le CA a décidé d’inclure le report à nouveau de l’exercice précédent (solde débiteur de 85000 dh) dans le résultat à répartir

- La Taxe sur le Produit des Actions et valeurs assimilées est de 10pc.

Solution,

\* Calcul du Résultat en Instance d’Affectation :

RIA = 895000 – 85000

= 810000 dh

\* Calcul des intérêts statutaires :

= (1780000 x 0.1) + (420000 x 10 x 8 / 1200)

= 206000 dh

\* Tableau de répartition des bénéfices :

**………………………………………………………………**

Résultat à répartir……………………………….810000

Réserve légale 5%............................................ – 40500

……………...

Solde 1 769500

Intérêts statutaires…………………………… - 206000

……………..

Solde 2 563500

Fonds d’investissement 10%...................... – 56350

……………..

Solde 3 507150

Tantièmes 5%.............................................. – 25358

…………….

481792

Jeton de présence 10%................................ – 48179

…………….

Solde 4 433613

Réserve facultative……………………….... – 280000

…………….

Solde 5 153613

Superdividende…………………………….. – 54000

Report à nouveau………………………….. – 99613

……………

0

\* Calcul du dividende,

Dividende théorique = (intérêts stat. + superdi. Théori.) / Nombre d’actions

= (206000 + 153613) / 10000

= 35.96 dh / action

Le dividende ne doit pas excéder 12% de la valeur nominal et doit être arrondi au dirham inférieur. Donc,

Dividende réel = 220 x 12% = 26.4 dh

= 26 dh

Superdividende = (Dr x Nombre d’actions) – intérêts stat.

= (26 x 10000) – 206000

= 54000 dh

\* Calcul de la TPA,

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Revenu | Montant brut | Taxe 10% | Montant net |
| Tantièmes | 25358 | 2536 | 22822 |
| Jetons de présence | 48179 | 4818 | 43361 |
| Dividende | 260000 | 26000 | 234000 |
|  |  | 33354 |  |

\* Ecriture de constatation du résultat en instance d’affectation,

**…………………………….. …………………………..**

1 Résultat net de l’exercice 895000

1 Résultat en instance d’affectation 895000

**……………………………. …………………………..**

1 Résultat en instance d’affectation 85000

1 Report à nouveau 85000

**…………………………….. ………………………….**

\* Ecriture de répartition des bénéfices,

**……………………………. ………………………….**

1 Résultat en instance d’affectation 810000

1 Réserve légale 40500

1 Réserve pour investissement 56350

1 Réserve facultative 280000

1 Report à nouveau 99613

4 Associés, dividende à payer 234000

4 Autres associés créditeurs 66183

4 Etat créditeur 33354

**………………………….. ………………………….**

**CH.4 Les sociétés en participation**

Ce chapitre aborde des particularités comptables, tenue des comptes et répartition des résultats, de la société en participation.

**I- Définitions**

La société en participation peut être définie comme un groupement de sociétés, appartenant plus ou moins à un même secteur d’activité, qui mettent ensemble des moyens de production (facteurs financiers, matériels, humains, savoir-faire…), en vue de réaliser une activité commune et partager un résultat.

Ce genre de société apparait dans des secteurs qui nécessitent généralement un savoir-faire important dans des domaines particuliers, ainsi que des investissements colossaux. Il en est ainsi du secteur de l’industrie automobile, de l’industrie aéronautique, de l’industrie navale, etc.

En principe, la gestion de la société en participation est déléguée à un associé unique, alors que les autres associés jouent le rôle de coparticipants. Ils apportent les fonds nécessaires à la réalisation de l’activité commune, et peuvent également participer à la gestion de la société.

Le partage du résultat final peut être réalisé de deux manières : partage de produits fabriqués ou partage du résultat comptable (perte ou profit).

Vu le fait que la société en participation a un caractère occulte, au sens où elle ne jouit pas de la personnalité morale (absence de dénomination, d’adresse sociale, de compte bancaire,…), la comptabilité de ses opérations est confondue avec la comptabilité de l’associé gérant et celle des coparticipants qui interviennent dans sa gestion.

Le plan comptable prévoit les différents comptes qui peuvent émaner de l’exploitation de la société en participation. On relève particulièrement :

1483 Dettes rattachées à des participations

2483 Créances rattachées à des participations

3464 Associés, opérations faites en commun

4464 Associés opérations faites en commun

6185 Profits sur opérations faites en commun

6186 Transfert de profit sur opérations faites en commun

7185 Pertes sur opérations faites en commun

7186 Transfert de profit sur opérations faites en commun

Les produits et les charges engendrés par la société en participation sont enregistrés normalement dans les comptes de la classe 6 et de la classe 7.

**II- Illustration**

Une société en participation est créée par trois associés X, Y, Z. Le capital s’élève à 400 000 dh, réparti à raison de 0.5 X, 0.25 Y, 0.25 Z. L’associé Z est nommé gérant de la société en participation.

05/10, mise de fonds par Y et Z à X.

15/10, achat d’une machine par X pour la SP, 100000 dh.

20/10, règlement par X de frais de formation pour le personnel de la SP, 10000 dh.

02/11, achat par X de matières premières, 80000 dh, consommables, 43000 dh, produits intermédiaires, 30000 dh.

15/11, règlement par Y de 6500 dh de frais de participation à une foire nationale pour la SP.

20/11, vente par X à Z de 35000 dh de produits finis (15000 dh de matières premières, 5000 dh de consommables, 10000 dh de produits intermédiaires et 5000 dh de frais divers).

23/11, règlement de 2500 dh de frais divers par Y pour la SP.

25/11, cession par X à Y de 40000 dh de produits finis (23000 dh de matières premières, 7000 dh de consommables, 6000 dh de produits intermédiaires, 4000 dh de frais non identifiables).

26/11, achat par X de matières premières, 36000 dh ; consommables, 15000 dh ; produits intermédiaires, 14000 dh.

30/11, règlement des salaires du personnel de la SP, 45000 dh.

13/12, vente par X de 43000 dh de produits finis ; par Y de 36000 dh de marchandises ; par Z de 38000 dh de marchandises.

24/12, vente par X de 67500 dh de produits finis.

30/12, \* Salaires du personnel de la SP 43500 dh réglés par X.

\* Amortissement du matériel au taux de 20%.

\* Frais divers payés par X, 13500 dh.

\* Stocks : produits finis, 48000 dh ; marchandises Y, 18000 dh ; marchandises Z, 15000 dh

\* Stocks : matières premières, 25000 dh ; consommables, 17000 dh ; produits intermédiaires, 12000 dh.

\* Z règle des frais de restauration pour la SP, 6500 dh.

Solution,

\* mise de fonds chez X,

X,

**…………………………….** 05/10 **………………………………..**

5 Banque 200000

4 Associés, opérations faites en commun Y 100000

4 Associés, opérations faites en commun Z 100000

**……………………………. ………………………………..**

Y/Z,

**……………………………. ………………………………..**

3 Associés, opérations faites en commun 100000

5 Banque 100000

**……………………………. ………………………………..**

\* Acquisition de matériel,

**……………………………. ………………………………..**

2 Matériel industriel 100000

5 Banque 100000

**……………………………. ………………………………..**

\* Constatation des intérêts de Y et Z dans le matériel,

Matériel, 100 000 dh (X, 50000 dh ; Y, 25000 dh ; Z, 25000 dh)

X,

**……………………………. ………………………………..**

3 Associés, opérations faites en commun Y 25000

3 Associés, opérations faites en commun Z 25000

1 Dettes rattachées à des participations 50000

**……………………………. ………………………………..**

Y/Z

**……………………………. ………………………………..**

2 Créances rattachées à des participations 25000

3 Associés, opérations faites en commun 25000

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 20/10 **………………………………..**

6 Frais de formation 10000

5 Banque 10000

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 02/11 **………………………………..**

6 Achat de matières premières 80000

6 Achat de consommables 43000

6 Achat de produits interméd. 30000

5 Banque 153000

**……………………………. ………………………………..**

Y,

**…………………………….** 15/11 **………………………………..**

6 Frais d’exposition 6500

5 Banque 6500

**……………………………. ………………………………..**

Z,

**…………………………….** 20/11 **………………………………**

6 Achat de marchandises 35000

4 Associés, opérations faites en commun 35000

**……………………………. ………………………………..**

X,

**……………………………. ………………………………..**

3 Associés, opérations faites en commun 35000

6 Achat de mp 15000

6 Achat de consommables 5000

6 Achat de prod. Interméd. 10000

7 Transfert de charges d’exploitation 5000

**……………………………. ………………………………..**

Y,

**…………………………….** 23/11 **………………………………..**

6 Autres charges d’exploitation 2500

5 Banque 2500

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 25/11 **………………………………..**

3 Associés, opérations faites en commun 40000

6 Achat de mp 23000

6 Achat de consommables 7000

6 Achat de prod. Interméd. 6000

7 Transfert de charges d’exploitation 4000

**……………………………. ………………………………..**

Y,

**…………………………….** 25/11 **………………………………..**

3 Associés, opérations faites en commun 40000

5 Banque 40000

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 26/11 **……………………………….**

6 Achat de mp 36000

6 Achat de consommables 15000

6 Achat de prod. Interméd. 14000

5 Banque 65000

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 30/11 **………………………………..**

6 Rémunération du personnel 45000

5 Banque 45000

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 13/12 **………………………………..**

5 Banque 43000

7 Vente de prod. finis 43000

**……………………………. ………………………………..**

Y,

**…………………………….** 13/12 **………………………………..**

5 Banque 36000

7 Vente de marchandises 36000

**……………………………. ………………………………..**

Z,

**…………………………….** 13/12 **………………………………..**

5 Banque 38000

7 Vente de marchandise 38000

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 24/12 **………………………………..**

5 Banque 67500

7 Vente de prod. finis 67500

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 30/12 **………………………………..**

6 Rémunération du personnel 43500

5 Banque 43500

**……………………………. ………………………………..**

\* Constatation de l’amortissement du matériel,

DEA = 100000x20x3/1200 = 5000

X,

**…………………………….** 30/12 **………………………………..**

6 DEA d’exploitation des immob. Corp. 5000

28 Amort. Du matériel industriel 5000

**……………………………. ………………………………..**

\* Réduction des droits des associés Y et Z dans le matériel,

X,

**…………………………….** 30/12 **………………………………..**

1 Dettes rattachées à des particip. 2500

4 Associés opérations faites en commun 2500

**……………………………. ………………………………..**

Y/Z,

**…………………………….** 30/12 **………………………………..**

3 Associés, opérations faites en commun 1250

2 Créances ratt. A des particip. 1250

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 30/12 **………………………………**

6 Autres charges d’exploitation 13500

5 Banque 13500

**……………………………. ………………………………..**

X,

**…………………………….** 30/12 **………………………………..**

3 Stock de PF 48000

3 Stock de mp 25000

3 Stock de consommables 17000

3 Stock de prod. Interméd. 12000

7 Production stockée 48000

6 Variation stock de mp 25000

6 Var. stock consomm. 17000

6 Var. stok prod. Interméd. 12000

**……………………………. ………………………………..**

Y,

**…………………………….** 30/12 **………………………………..**

3 Stock de marchandises 18000

6 Var. stock de march. 18000

**……………………………. ………………………………..**

Z,

**…………………………….** 30/12 **………………………………..**

3 Stock de march. 15000

6 Var. stock de march. 15000

**……………………………. ………………………………..**

Z,

**…………………………….** 30/12 **………………………………..**

6 Frais de réception, restauration 6500

5 Banque 6500

**……………………………. ………………………………..**

\* Compte de produits et charges de la SP

Compte de résultat SP

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Charges | Montant | Produits | Montant |
| X, Achat de marchandises  Variation de stock des marchandises  Achats de consommables  Variation de stock des consommables  Achat de produits intermédiaires  Variation de stock des prod. Interméd.  Frais de formation  Rémunération du personnel  DEA des immob. Corporelles  Autres charges d’exploitation  Y, Frais d’exposition  Autres charges d’exploit.  Achat de marchandises  Variation du stock de march.  Z, Achat de marchandises  Variation du st. De march.  Frais de réception | 78000  - 25000  46000  - 17000  28000  -12000  10000  88500  5000  13500  6500  2500  40000  -18000  35000  -15000  6500  ……….  272500 | X, Production vendue  Production stockée  Tran. char. d’expl.  Y, Vente de march.  Z, Vente de march.  Perte | 110500  48000  9000  36000  38000  ……….  241500  31000  ……….  272500 |

\* Le partage de la perte entre les associés,

Perte = 31000 dh

\*\* Part de l’associé X = 31000 x 0.5 = 15500 dh

\*\* Part de l’associé Y = 31000 x 0.25 = 7750 dh

\*\* Part de l’associé Z = 31000 x 0.25 = 7750 dh

\* Effet de la gestion de la SP sur l’associé X,

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Charges | Montant | Produits | Montant |
| X, Achat de marchandises  Variation de stock des marchandises  Achats de consommables  Variation de stock des consommables  Achat de produits intermédiaires  Variation de stock des prod. Interméd.  Frais de formation  Rémunération du personnel  DEA des immob. Corporelles  Autres charges d’exploitation | 78000  - 25000  46000  - 17000  28000  -12000  10000  88500  5000  13500  ……….  215000 | X, Production vendue  Production stockée  Tran. char. d’expl.  Perte | 110500  48000  9000  ……….  167500  47500  ……….  215000 |

La gestion de la SP a eu un effet négatif sur le résultat global de l’associé X. Sa part de la perte s’élève à 15500 dh. Donc, les associés Y et Z doivent lui transférer la différence, soit un montant de 32000 dh.

\* Effet de la gestion de la SP sur l’associé Y,

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Charges | Montant | Produits | Montant |
| Frais d’exposition  Autres charges d’exploit.  Achat de marchandises  Variation du stock de march.  Bénéfice | 6500  2500  40000  -18000  ……….  31000  5000  ……….  36000 | Y, Vente de march. | 36000  ……….  36000 |

L’exploitation de la SP a eu un impact positif sur le résultat de l’associé Y, soit un profit de 5000 dh.

\* Effet de la gestion de la SP sur l’associé Z.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Charges | Montant | Produits | Montant |
| Achat de marchandises  Variation du stock de march.  Réception    Bénéfice | 35000  -15000  6500  ……….  26500  11500  ……….  38000 | Vente de march. | 38000  ……….  38000 |

La gestion de la SP a impacté favorablement le résultat de l’associé Z, soit un bénéfice de 11500 dh.

\* Valeurs à transférer à l’associé X,

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Associé | Part de la perte | Impact sur le résultat | Montant à transférer à X |
| X | - 15500 dh | - 47500 dh |  |
| Y | - 7750 dh | + 5000 dh | 12750 dh |
| Z | - 7750 dh | + 11500 dh | 19250 h |

\* Ecritures de transfert de résultats,

X,

**……………………………. ………………………………………….**

3 Associés, opérations faites en commun Y 12750

3 Associés, opérations faites en commun Z 19250

7 Transfert de perte sur opérations faites en commun 32000

**…………………………….. ………………………………………….**

Y,

**…………………………….. …………………………………………**

6 Pertes sur opérations faites en commun 12750

4 Associés opérations faites en commun 12750

**…………………………….. ………………………………………..**

Z,

**…………………………….. …………………………………………**

6 Pertes sur opérations faites en commun 19250

4 Associés opérations faites en commun 19250

**…………………………….. ………………………………………..**

Le même raisonnement peut être appliqué en cas de résultat positif réalisé par la société en participation.

**CH.5 La consolidation des comptes des groupes**

Ce chapitre aborde de la question de consolidation des comptes des groupes.

**I- Définitions**

1. Notion du groupe

Un groupe peut être défini comme une entité économique composée d’un ensemble de sociétés soumises à une même autorité de contrôle (ou dirigées par une même société). La notion de groupe trouve sa justification économique dans les stratégies de croissance des entreprises, de diversification du portefeuille d’activités, ainsi que dans le besoin de minimisation du risque.

Les sociétés, dont le capital est contrôlé par une même unité de direction, sont dites filiales. Alors que la société qui exerce ce contrôle, est dite société mère.

1. Notion et types de contrôle

\* La notion de contrôle signifie la capacité de la société mère à décider de tous les aspects économiques de la société-filiale : politique industrielle, politique financière, etc.

\* On distingue trois types de contrôles :

- Contrôle majoritaire : deux types de contrôles majoritaires peuvent exister :

-- Le contrôle majoritaire de droit : on en parle lorsque la société mère détient plus que la moitié du capital e la société filiale.

-- Le contrôle majoritaire de fait : on en parle lorsque la société mère détient moins que la moitié du capital (entre 40% et 50%) mais qu’aucun autre associé ne détient la majorité.

- Contrôle conjoint : c’est lorsque la société filiale est gérée conjointement par deux ou plusieurs associés qui partagent également son capital. Aucun associé ne possède la majorité.

- L’influence notable : c’est lorsque la société participante détient un pourcentage du capital de la filiale qui lui permet d’influer sur la gestion de cette dernière (plus que 20%).

3- Les pourcentages d’intérêts et de contrôle

- Le pourcentage d’intérêts : exprime la part de la société mère dans le patrimoine de la société filiale.

- Le pourcentage de contrôle : exprime le nombre de voix que possède la société mère dans les assemblées générales de la société filiale.

Illustration de calcul des pourcentages d’intérêts et de contrôle,

Schéma 1 Schéma 2 Schéma 3

Mère M Mère M Mère M

(80%) Filiale F1 (60%) Filiale F1 (90%) Filiale F2

(70%) Filiale F2 (30%) Filiale F2 15% (80%) Filiale F3 (10%)

Pourcentage d’intérêts de M dans F2 :

Directement 0% 15% 10%

Indirectement 0.8x0.7 0.6x0.3 0.9x0.8

= 56% = 18% = 72%

Total 56% 33% 82%

Pourcentage de contrôle de M dans F2 :

Directement 0% 15% 10%

Indirectement 70% 30% 80%

= 70% = 45% = 90%

Total 56% 33% 82%

4- Les types de participations

On peut distinguer plusieurs types de participations de la société mère dans une filiale :

- Participation directe : c’est lorsque la société mère M participe directement dans le capital de la filiale F2, par la détention d’une fraction du capital de cette dernière.

- Participation indirecte : c’est lorsque la société mère M participe indirectement dans le capital de la filiale F2 par le biais d’une autre filiale F1, qui, elle, a une participation directe dans F2.

- Participation réciproque : c’est lorsque la société mère M a une participation directe dans la filiale F1 et, qu’en même temps, celle-ci possède une participation directe dans la société mère.

- Participation  circulaire : c’est lorsqu’on est devant une situation où la société mère M détient une participation directe dans la filiale F1, que cette dernière détient une participation directe dans la filiale F2, et que celle-ci possède une participation directe dans la société mère M.

5- Les méthodes de consolidation

Il existe trois méthodes de consolidation des comptes du groupe.

- La méthode d’intégration globale : elle est appliquée lorsque la société mère M exerce un contrôle majoritaire sur la filiale F. Cette méthode consiste à intégrer globalement et intégralement les comptes de la filiale (actif, passif, charges, produits) dans les comptes de la société mère. Il y a lieu de constater les intérêts des associés minoritaires et de supprimer les titres de la filiale F détenus par la société mère M. La plus value de consolidation est partagée en réserves consolidées et résultats consolidés.

- La méthode d’intégration proportionnelle : elle est appliquée lorsque la société filiale est gérée de manière conjointe par deux ou plusieurs associés, qui partagent le capital de la dite filiale de manière égale. Cette méthode consiste à intégrer, quant on est en présence de deux associés, la moitié des comptes de la filiale (actif, passif, charges, produits). Les actions de la filiale détenues par la société mère doivent être supprimées. La plus value de consolidation est à ventiler en réserves consolidées et résultats consolidés.

- La méthode de mise en équivalence : elle est mise en application lorsqu’on est en présence d’une influence notable exercée par la société mère sur la filiale. Elle consiste à actualiser la valeur des titres de la filiale détenus par la société mère. La différence de consolidation est partagée entre réserves consolidées et résultats consolidés.

6- Le périmètre de consolidation

Le champ de consolidation comprend les sociétés filiales dans lesquelles la société mère détient une participation majoritaire, une participation conjointe ou une influence notable. Il s’agit des sociétés filiales dont les comptes doivent être systématiquement inclus dans les comptes de la société mère.

Si la société filiale ne revêt pas une importance significative pour la société mère, ou qu’elle porte un risque politique élevé, elle doit être, en principe, exclue du périmètre de consolidation de la mère.

**II- Cas d’illustration**

**1- Méthode d’intégration globale**

**Exemple :**

Une société M détient dans sa filiale F une participation majoritaire de 80%. Les états financiers des deux sociétés se présentent comme suivants :

Bilan M

|  |  |
| --- | --- |
| Actif | Passif |
| Actifs divers…………………….. 21200  Titre F…………………………... 4800    ………  26000 | Capital…………………………10000  Réserves………………………..8000  Résultat………………………..1100  Dettes………………………….6900  ……….  26000 |

Bilan F

|  |  |
| --- | --- |
| Actif | Passif |
| Actifs divers…………………….. 14000  ……..  14000 | Capital…………………………6000  Réserves………………………..4000  Résultat……………………….. 800  Dettes…………………………. 3200  ……….  14000 |

CPC M

|  |  |
| --- | --- |
| Charges | Produits |
| Charges d’exploitation………..4200  Charges financières……………920  Charges non courantes……….300  ……..  5420  Bénéfice……………………… 1100  ……..  6520 | Produits d’exploitation…… 5050  Produits financiers…………1070  Prod. Non courants………… 400  ……..  6520 |

CPC F

|  |  |
| --- | --- |
| Charges | Produits |
| Charges d’exploitation………..2100  Charges financières……………700  Charges non courantes……….300  ……..  3100  Bénéfice……………………… 800  ……..  3900 | Produits d’exploitation…… 2700  Produits financiers…………850  Prod. Non courants………… 350  ……..  3900 |

Solution,

\* Calcul de la différence de consolidation,

- Valeur actuelle des titres F = (6000+4000+800) x 80% = 8640

- Valeur historique = 4800

- Plus-value de consolidation = 8640 – 4800 = 3840

-- Résultat consolidé = 800 x 80% = 640

-- Réserves consolidées = 3840 – 640 = 3200

\* Journal de consolidation,

Intégration de M dans le groupe M,

**………………………………. ………………………………**

2 Actifs divers 21200

2 Titres F 4800

1 Capital 10000

1 Réserves 8000

1 Résultats 1100

1 Dettes 6900

**…………………………….. ………………………………….**

Annulation des comptes des capitaux propres,

**………………………………. ………………………………**

1 Capital 10000

1 Réserves 8000

1 Résultats 1100

1 Capital du groupe M 10000

1 Réserves consolidées 8000

1 Résultats consolidés 1100

**…………………………….. ………………………………….**

Intégration de F dans M,

**………………………………. ………………………………**

2 Actifs divers 14000

1 Capital 6000

1 Réserves 4000

1 Résultats 800

1 Dettes 3200

**…………………………….. ………………………………….**

Annulation des capitaux propres de F,

**………………………………. ………………………………**

1 Capital 6000

1 Réserves 4000

1 Résultats 800

1 Réserves consolidées 3200

1 Résultats consolidés 640

2 Titres F 4800

4 Intérêts minoritaires 2160

**…………………………….. ………………………………….**

Intérêts minoritaires = (6000+4000+800) x 20% = 2160

Intégration des charges et produits de F dans M : Les charges et les produits de F sont intégrés dans ceux de M à hauteur de 80%.

Bilan consolidé du groupe M

|  |  |
| --- | --- |
| Actif | Passif |
| Actifs divers…………………….. 35200  (21200+14000)    ………  35200 | Capital groupe M….…………10000  Réserves consolidées…………11200  (8000+3200)  Résultat consolidé……………..1740  (1100+640)  Dettes………………………….10100  (6900+3200)  Intérêts minoritaires………….2160  ……….  35200 |

Compte de résultat du groupe M

|  |  |
| --- | --- |
| Charges | Produits |
| Charges d’exploitation………..5880  (4200+1680)  Charges financières……………1480  (920+560)  Charges non courantes……….540  (300+240)  ……..  7900  Bénéfice……………………… 1740  ……..  9640 | Produits d’exploitation…… 7210  (5050+2160)  Produits financiers…………1750  (1070+680)  Prod. Non courants…………680  (400+280)  ……..  9640 |

**2- Méthode d’intégration proportionnelle**

**Exemple :**

Une société M détient dans sa filiale F un contrôle conjoint, partagé avec une société L. Les états financiers des deux sociétés M et F se présentent comme suivants :

Bilan M

|  |  |
| --- | --- |
| Actif | Passif |
| Actifs divers…………………….. 21000  Titre F…………………………... 3000    ………  24000 | Capital…………………………10000  Réserves………………………..7000  Résultat………………………..1100  Dettes………………………….5900  ……….  24000 |

Bilan F

|  |  |
| --- | --- |
| Actif | Passif |
| Actifs divers…………………….. 14000  ……..  14000 | Capital…………………………6000  Réserves………………………..4000  Résultat……………………….. 800  Dettes…………………………. 3200  ……….  14000 |

CPC M

|  |  |
| --- | --- |
| Charges | Produits |
| Charges d’exploitation………..4200  Charges financières……………920  Charges non courantes……….300  ……..  5420  Bénéfice……………………… 1100  ……..  6520 | Produits d’exploitation…… 5050  Produits financiers…………1070  Prod. Non courants………… 400  ……..  6520 |

CPC F

|  |  |
| --- | --- |
| Charges | Produits |
| Charges d’exploitation………..2100  Charges financières……………700  Charges non courantes……….300  ……..  3100  Bénéfice……………………… 800  ……..  3900 | Produits d’exploitation…… 2700  Produits financiers…………850  Prod. Non courants………… 350  ……..  3900 |

Solution,

\* Calcul de la différence de consolidation,

- Valeur actuelle des titres F = (6000+4000+800) x 50% = 5400

- Valeur historique = 3000

- Plus-value de consolidation = 5400 – 3000 = 2400

-- Résultat consolidé = 800 x 50% = 400

-- Réserves consolidées = 2400 – 400 = 2000

\* Journal de consolidation,

Intégration de M dans le groupe M,

**………………………………. ………………………………**

2 Actifs divers 21000

2 Titres F 3000

1 Capital 10000

1 Réserves 7000

1 Résultats 1100

1 Dettes 5900

**…………………………….. ………………………………….**

Annulation des comptes des capitaux propres,

**………………………………. ………………………………**

1 Capital 10000

1 Réserves 7000

1 Résultats 1100

1 Capital du groupe M 10000

1 Réserves consolidées 7000

1 Résultats consolidés 1100

**…………………………….. ………………………………….**

Intégration de F dans M,

**………………………………. ………………………………**

2 Actifs divers 7000

1 Capital 3000

1 Réserves 2000

1 Résultats 400

1 Dettes 1600

**…………………………….. ………………………………….**

Annulation des capitaux propres de F,

**………………………………. ………………………………**

1 Capital 3000

1 Réserves 2000

1 Résultats 400

1 Réserves consolidées 2000

1 Résultats consolidés 400

2 Titres F 3000

**…………………………….. ………………………………….**

Intégration des charges et produits de F dans M : Les charges et les produits de F sont intégrés dans ceux de M à hauteur de 50%.

Bilan consolidé du groupe M

|  |  |
| --- | --- |
| Actif | Passif |
| Actifs divers…………………….. 28000  (21000+7000)    ………  28000 | Capital groupe M….…………10000  Réserves consolidées…………9000  (7000+2000)  Résultat consolidé……………..1500  (1100+400)  Dettes………………………….7500  (5900+1600)  ……….  28000 |

Compte de résultat du groupe M

|  |  |
| --- | --- |
| Charges | Produits |
| Charges d’exploitation………..5250  (4200+1050)  Charges financières……………1270  (920+350)  Charges non courantes……….450  (300+150)  ……..  6970  Bénéfice……………………… 1500  ……..  8470 | Produits d’exploitation…… 6400  (5050+1350)  Produits financiers…………1495  (1070+425)  Prod. Non courants…………575  (400+175)  ……..  8470 |

**3- La méthode de mise en équivalence**

La méthode de mise en équivalence consiste à actualiser la valeur historique des titres de participation détenus par la société mère. La différence entre la valeur actuelle et la valeur historique des dits titres est ventilée en réserve de consolidation et résultat consolidé. La mise en équivalence est appliquée lorsque la mère détient une influence notable dans la filiale.

**Exemple :**

Une société M détient dans sa filiale F une influence notable, soit un taux de participation de 25pc. Les états financiers des deux sociétés M et F se présentent comme suivants :

Bilan M

|  |  |
| --- | --- |
| Actif | Passif |
| Actifs divers…………………….. 21000  Titre F…………………………... 1500    ………  22500 | Capital…………………………10000  Réserves………………………..5500  Résultat………………………..1100  Dettes………………………….5900  ……….  22500 |

Bilan F

|  |  |
| --- | --- |
| Actif | Passif |
| Actifs divers…………………….. 14000  ……..  14000 | Capital…………………………6000  Réserves………………………..4000  Résultat……………………….. 800  Dettes…………………………. 3200  ……….  14000 |

Solution :

Valeur actuelle des titres F : (6000+4000+800) x 25pc = 2700

(-) Valeur historique des titres F : -1500

= plus-value de consolidation = 1200

Réserve consolidée = 1200 – 200 = 1000

Résultat consolidé = 800 x 25pc = 200

L’écriture de consolidation est :

………………………….. ………………………….

2 Titres mis en équivalence 2700

2 Titres F 1500

7 résultat consolidé 200

1 Réserves consolidées 1000

…………………………… ……………………………

Le bilan consolidé de M se présente comme suit :

Bilan consolidé du groupe M

|  |  |
| --- | --- |
| Actif | Passif |
| Actifs divers…………………….. 21000  Titre mis en équivalence………... 2700        ………  23700 | Capital…………………………10000  Réserves consolidées.…………..6500  (5500+1000)  Résultat consolidé….…………..1300  (1100+200)  Dettes………………………….5900  ……….  23700 |

1. Responsabilité limitée aux apports. [↑](#footnote-ref-1)